

VILLE DE GRAND –CHARMONT
(25200)



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 025-212502843-20230126-2023_01-DE



DECISION N°01/2023
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)

Objet : Avenant n°1 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°2 Démolition / Gros Œuvre - Entreprise SARL CARRARA sise 70 rue de Belfort – 25400 AUDINCOURT

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°04/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°2 Démolition/Gros Œuvre du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise SARL CARRARA sise 70 rue de Belfort – 25400 AUDINCOURT, pour un montant de 255 920,38 € HT (307 104,46 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux supplémentaires concernant un contreventement des murs extérieurs et la dépose d'une cloison amiantée non détectée lors du diagnostic ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DECIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°1 d'un montant de + 17 808,50 € HT (+ 21 370,20 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise SARL CARRARA de 255 920,38 € HT (307 104,46 € TTC) à 273 728,88 € HT (328 474,66 € TTC), soit + 6,96 %.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 27/01/2023
Publiée le 27/01/2023

Ville de

**Grand
Charmont**

Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont

Restauration scolaire et Périscolaire

Lot N° 2 : Démolition /Gros œuvre
Avenant N° 01

1 – Marché N° 2002-002-02

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

SARL CARRARA
70 Rue de Belfort
25 400 AUDINCOURT

2 – Objet de l'avenant

- ⇒ 1) Travaux supplémentaires pour contreventement des murs extérieurs afin d'assurer la stabilité du bâtiment avant la réalisation des démolitions définitives.
- ⇒ 2) Travaux supplémentaires pour dépose d'une cloison amiantée, non détectée lors du diagnostic.
- ⇒ 3) Suppression du puits dans l'enceinte de l'extension compte tenu de son état de dégradation.

3 – Incidences financières (Devis joint)

- ⇒ Contreventement : devis du 25/10/2022 pour un montant de 19 458.50 € HT
- ⇒ Cloison amiantée : devis du 18/10/2022 pour un montant de 800.00 € HT
- ⇒ Suppression du puits :
 - devis du 03/11/2022 pour un montant de 1200.00 € HT
 - Suppression position 02-17-3 du marché de base : - 3650.00 € HT

Montant de l'avenant : 17 808.50 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Le marché de l'entreprise CARRARA est de ce fait porté de 255 920.38 € HT à 273 728.88 € HT (+ 6.96 %)

Cachet et signature du Titulaire,
Le **26/01/2023**

M. CARRARA André,
Le Gérant

Le Maître d'ouvrage,
Le **26**...../**01**...../**2023**

Le Maire,



A Audincourt le, 25 Octobre 2022



BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

70, Rue de Belfort
25400 AUDINCOURTBUREAU N°1, Voie du Patrimoine
25400 EXINCOURT
TÉLÉPHONE 03 81 84 86 70
TÉLÉCOPIE 03 81 89 03 70
E-mail : carrara@bergerlevrault.fr

Band Point Géant CASINO

COMMUNE DE GRAND CHARMONT

21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONTNos réf : DEV22-1006-03
Vos réf : RESTRUCTURATION DE LA FERME KAUFFMANN

RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

LOT N° DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE

DEVIS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Variante sur Devis du 20 Octobre

Après Réunion du 24 Octobre 2022 avec le Maître d'Ouvrage, le Maître D'œuvre, et

Le Bureau d'Etudes Structures

Travaux pour contreventement des murs Extérieurs du R. de Ch. Et Niveau 1
avant démolition des planchers et des cloisons suivant étude BT2M du 19/10/2022
suivant plan 06A :

		U	Qtés	P.U. €	H.T. €
Art. 1	Chainage Béton Armé en tête de mur File A et F (niveau +6,15) en lieu et place des empochements prévus au Marché de Base :				
	<u>Travaux comprenant :</u>				
	* Echaffaudage de pied sur les façades Nord et Sud pour travaux sur chainage :			Au Lot Echaffaudage	
	* Ecrêtage manuel de la tête de mur jusqu'au niveau +5,95 environ, chargement + évacuation des déblais : 2*21,00	ml	42,00	95,00	3 990,00
	* Remplacement des linteaux bois au dessus des fenêtres par des linteaux en Béton Armé :	U	6	190,00	1 140,00
	* Réalisation d'un chainage en Béton Armé section 50*20 y compris coffrage ordinaire, armature 40 kg/m ³ , Béton type C25 :	ml	42,00	120,00	5 040,00
	<u>A déduire :</u>				
	Empochements prévus au Marché : <i>pos 02.14.22</i>	ml	42,00	43,00	-1 806,00
SOUS TOTAL ARTICLE 1					8 364,00

Art. 2 Fourniture et mise en place d'équerres de renforts

Travaux comprenant :

* Fourniture d'équerres métalliques et des poutres en bois

U 4 386,00 1 544,00

* Mise en place + dépose :

Phase 1 au Niveau +2,67 dans partie garage

U 4 464,00 1 856,00

au Niveau + 2,67 dans partie habitation

U 4 464,00 1 856,00

SOUS TOTAL ARTICLE 2**5 256,00**

Art. 3 Démolition du pignon 5 en totalité jusqu'au Niveau + 5,95 y compris chargement et évacuation des déblais :

Travaux comprenant :

Démolition, chargement et évacuation :

(10,55*5,20)/2 m² 27,43 115,00 3 154,45

Ecrêtage manuel de la tête de mur y compris évacuation des déblais :

ml 9,55 95,00 907,25

Echaffaudage File 5 :
6,00*5,50

m² 33,00 10,00 330,00

Chainage en Béton Armé en tête de mur File 5 Section 50*20 minimum y compris coffrage ordinaire, armatures 40 ks/m³ Béton Type C25, relié dans Chainage Murs files A et B (Niveau +6,15) :

ml 9,55 120,00 1 146,00

SOUS TOTAL

5 537,70

A déduire Travaux Prévus au Marché (qui ne seront plus à réaliser) :

02.5.5 Perçage pour double porte de 2,90*2,10 (n°201-204) U 1 3 900,00 - 3 900,00

02.14.14 Béton Armé pour Chainage Rampant 50*15 :
2*6,70

ml 13,40 120,00 - 1 608,00

SOUS TOTAL

- 5 508,00

SOUS TOTAL ARTICLE 3

29,70

Art. 4 Chainage Béton Armé sur tête de pignon File 6 :

Complément de double maçonnerie de + 9,15 actuel à + 9,85 sous chainage :
3,50 moy. *0,70*2,45

m² 2,45 104,00 254,80

Echaffaudage Intérieur :
6,00*6,00

m² 36,00 10,00 360,00

Chainage 50*20 à + 10,07 :

ml 3,50 120,00 420,00

SOUS TOTAL ARTICLE 4

1 034,80

Art. 5 Démolition Complète du Pignon Ouest File 1 :

Travaux comprenant :

Echaffaudage de pied, monté sur l'extérieur de Pignon :

Au Lot Echaffaudage

Démolition manuelle de joues du pignon jusqu'au Niveau + 5,95 y compris chargement et Evacuation des déblais :

2 * 2,50 (0,80+2,80/2) m² 9,00 115,00 1 035,00

Ecrêtage manuel de la tête de mur y compris évacuation des déblais :
2*2,50

ml 5,00 95,00 475,00

Chainage Béton Armé de la tête de mur file 1 Section 50*20 y compris coffrage ordinaire, armatures 40 kg/m³ Béton type C25 relié au chainage File A et B (Niveau +6,15) :
2*2,50

ml 5,00 120,00 600,00

Maçonnerie des joues de pignon en agglomérés creux de 0,20 d'épaisseur :

2*2,50 * (0,50+2,30/2) m² 7,00 52,00 364,00

Chainage rampant :

Prévu au Marché

SOUS TOTAL ARTICLE 5

2 474,00

Art. 6	<u>Etalement définitif des murs File 1, 5 et 6 par étais dits Tire-pousse Fixes sur Chainage 1 :</u>	Ens	1	1 200,00	1 200,00
SOUS TOTAL ARTICLE 6					1 200,00
Art. 7	<u>Etude Béton Armé :</u>	Ent	1	1 100,00	1 100,00

RECAPITULATIF

SOUS TOTAL ARTICLE 1	8 364,00
SOUS TOTAL ARTICLE 2	5 256,00
SOUS TOTAL ARTICLE 3	29,70
SOUS TOTAL ARTICLE 4	1 034,80
SOUS TOTAL ARTICLE 5	2 474,00
SOUS TOTAL ARTICLE 6	1 200,00
Etude Béton Armé :	1 100,00
CUMUL H.T.	19 458,50
T.V.A. 20%	3 891,70
MONTANT T.T.C.	23 350,20

A Audincourt le, 25 octobre 2022
M. CARRARA André,
Le Gérant

CARRARA
Bâtiments
BÂTIMENTS
2500 AUDINCOURT
74 000 454 25 70
Bâtiments
2500 AUDINCOURT

A Audincourt le, 18 octobre 2022

COMMUNE DE GRAND CHARMONT
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Nos réf: DEV22-1004

Nos réf: RESTRUCTURATION DE LA FERME KAUFFMANN
RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

LOT N° 02: DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE

DEVIS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

	U	Qtés	P.U. €	H.T. €
<u>Travaux d'évacuation de cloisons fibrociment</u>				
Conditionnement et évacuation d'un ensemble de cloisons fibrociment :	F	1	800,00	800,00
MONTANT H.T.				800,00
T.V.A. 20%				160,00
MONTANT T.T.C.				960,00



Le montant du présent devis est valable seulement en cas d'exécution des travaux en même temps que ceux prévus au marché de base c'est-à-dire le 19/10/2022.

A Audincourt le, 18 octobre 2022

M. CARRARA André,
Le Gérant



A Audincourt le, 03 Novembre 2022



BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

70, Rue de Berlin
25400 AUDINCOURTBUREAU N°1, Voie du Château
25400 EXINCOURT
TÉLÉPHONE 03 81 94 95 70
TÉLÉCOPIE 03 81 94 94 79
E-mail : contact@carra.fr

Rond Point Géant CASINO

COMMUNE DE GRAND CHARMONT
21, Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONTNos réf DEV22-1102Vos réf : RESTRUCTURATION DE LA FERME KAUFFMANN
RESTAURATION SCOLAIRE - PERISCOLAIRELOT N° DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE

DEVIS

Devis pour suppression du puits dans l'enceinte de l'extension

	U	Qtés	P.U. €	H.T. €
Suppression du puits dans l'enceinte de l'extension :				
Travaux comprenant :				
* Démolition du couronnement actuel en agglomérés jusqu'au niveau de la plate-forme à -1,10 y compris chargement et évacuation des déblais				
* Remplissage du puits (profondeur environ 3,00 m) en grave 40/80 jusqu'au niveau de la plate-forme à -1,10	Ens.	1	1 200,00	1 200,00
NOTA : Non prévue la survverse du puits				
MMONTANT H.T.				1 200,00
T.V.A. 20%				240,00
MONTANT T.T.C.				1 440,00

A Audincourt le, 03 Novembre 2022

M. CARRARA André,
Le Gérant